



**DECISION N°2025 /RCCA / JD**

portant DELEGATION de SIGNATURE de la Directrice Générale  
à Monsieur Jacques DEBRARD, Responsable du Contrôle de la Chaîne Achat

-----

Madame Marie GODARD, Directrice Générale Adjointe Innovation, Ressources de Paris Habitat, agissant en qualité de Directrice Générale de Paris Habitat – OPH, et ce conformément à la délibération n°2024-13 du Conseil d'administration du 20 juin 2024 relative à la suppléance de Madame Cécile BELARD du PLANTYS, Directrice Générale, en cas d'absence de cette dernière,

Vu l'article R421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°2022-02 du Conseil d'Administration du 17 février 2022 portant nomination de Madame Cécile BELARD du PLANTYS à la fonction de Directrice Générale à compter du 17 mai 2022,

Vu la délibération n°2022-13 du Conseil d'Administration du 31 mars 2022 l'autorisant à déléguer sa signature aux membres du personnel de l'Office,

Vu la délibération n°2024-13 du Conseil d'administration du 20 juin 2024, relative à la suppléance de Madame Cécile BELARD du PLANTYS, Directrice Générale,

Vu la délégation de signature de la Directrice Générale à Madame Caroline BOLLINI, Directrice Générale Adjointe Finances, Juridique et Performance,

Vu la délégation de signature de la Directrice Générale à Madame Sandra CREMONT, Directrice des Services Financiers,

Vu la délégation de signature de la Directrice Générale à Madame Carine BOUSQUET, Cheffe de service Comptabilité fournisseurs,

**DECIDE**

Article 1 : **Monsieur Jacques DEBRARD** est autorisé à signer, au nom de la Directrice Générale, dans son domaine de compétence, les pièces suivantes :

**A. EN MATIERE FINANCIERE**

**1.Gestion financière et comptable**

Transmission des comptes sociaux à tous les tiers et notamment au Greffe du Tribunal de Commerce.

Copies certifiées conformes à l'original de tous documents.

Tous les courriers relevant de l'activité propre à chaque service.

JD

## **2.Dépenses préalablement autorisées pour le compte de Paris Habitat (autres directions)**

L'exécution des paiements préalablement autorisés pour le compte de Paris Habitat, et le cas échéant, de ses filiales et de la Fondation d'entreprise Groupe Paris Habitat, conformément aux conventions de prestations de services conclues.

### **B. MARCHES**

Uniquement pour les marchés relevant de la Direction des Services Financiers :

Tous les bons de commandes dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite de chacun des budgets définis et validés.

Les décisions relatives à l'exécution desdits marchés ou contrats et notamment toutes mises en demeure, les applications et levées de pénalités et de retenues sur marchés, les attributions de primes d'avance sur marchés, toutes décisions de résiliation, tous ordres de service, dans le respect des dispositions contractuelles et dans la limite de chacun des budgets définis et validés.

Les décisions d'agrément des sous-traitants portant sur lesdits marchés.

Toutes décisions de réfaction, de rejet, ainsi que tous procès-verbaux de réception des travaux, fournitures, services, prestations intellectuelles prévus par lesdits marchés.

Contrôle et visa de toutes dépenses relevant des marchés de la direction des Services Financiers (certification du service fait) sur le périmètre d'activité de chaque service (hors taxes locales et paiement auprès de l'administration fiscale).

**Article 2 :** La présente délégation est consentie pendant les périodes d'absence de Carine BOUSQUET, Cheffe de service comptabilité fournisseurs et au regard des compétences techniques, juridiques et professionnelles de **Monsieur Jacques DEBRARD**, en raison des moyens et des ressources à sa disposition, ainsi que de l'autorité et de l'autonomie dont il dispose pour l'exécution de sa mission.

**Monsieur Jacques DEBRARD**, s'engage à veiller au respect et à l'application rigoureuse des prescriptions légales et réglementaires en vigueur,

**Monsieur Jacques DEBRARD**, peut demander tout avis, toute information et tout conseil à l'ensemble des directions et services de l'Office.

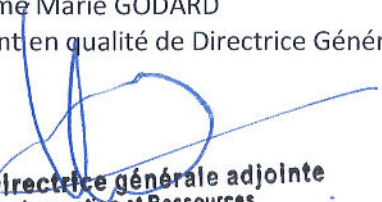
S'il apparaissait à **Monsieur Jacques DEBRARD**, que dans certaines circonstances, des moyens supplémentaires lui sont nécessaires, il devra en aviser sans délai Madame Sandra CREMONT, afin que ces moyens soient mis, autant que faire se peut, à sa disposition.

**Article 3 :** **Monsieur Jacques DEBRARD**, rendra compte des actes signés par lui-même à Madame Sandra CREMONT, qui en rendra elle-même compte à la Directrice Générale Adjointe Finances, Juridique et Performance.

**Article 4 :** La présente délégation prend effet à compter de sa publication ou affichage, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Paris en deux exemplaires, le 23/07/2025

La Délégente  
Madame Marie GODARD  
Agissant en qualité de Directrice Générale

  
**La Directrice générale adjointe**  
Innovation et Ressources  
Par délégation  
Marie Godard

La Délégataire  
Jacques DEBRARD  
Responsable du Contrôle de la Chaîne Achat

